

Procès-Verbal du Conseil Municipal du Mercredi 1^{er} Février 2017

Membres présents :

Jean-Yves COMBY, Dominique GRENARD, Marie-Anne LE METAYER, Claude MERCIER, Michelle PLOCKI, Régine PONCET, Benjamin SEVESSAND, Joël VUAILLAT.

Membre(s) absent(s) excusé(s) avec pouvoir :

Néant.

Membre(s) absent(s) excusé(s) sans pouvoir :

Néant.

Membre(s) absent(s) non excusé(s) :

Néant.

Membres en fonction : : 08

Membres présents : : 08

Membres absents excusés avec pouvoir : 0

Membres absents excusés sans pouvoir : 0

Membres absents non excusés : 0

Secrétaire de Séance :

Dominique GRENARD. Adopté à l'unanimité.

Jean-Yves COMBY, 1^{er} Adjoint, ouvre la séance à 19H10.

Dans la mesure où il s'agit du 1^{er} Conseil Municipal depuis le décès de Francis MORICHEAU, Maire de La Pesse, Jean-Yves COMBY propose, afin de rendre un dernier hommage à celui-ci, qu'il soit procédé à une minute de silence.

1) – **Approbation du P.V. du Conseil Municipal du 21 Décembre 2016 :**

Aucune remarque n'étant formulée, le P.V. du Conseil Municipal du 21 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

2) – **Prix de vente de résineux à Monsieur Philippe GENOUD :**

Monsieur Philippe GENOUD s'était manifesté auprès de la commune afin que lui soient vendus, pour son usage propre, quelques résineux de mauvaise qualité issus des Communaux. Ces coupes ont été réalisées sur la parcelle B 519 située sur « Le Grand Commun », pour un volume total de 3,750 m³.

Le Conseil Municipal décide de vendre à Monsieur Philippe GENOUD lesdits résineux au prix de 15 Euros/m³ (compte tenu de la piètre qualité des arbres), soit 56,25 Euros nets et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette transaction.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette délibération.

3) – **Location studio communal à Monsieur Nicolas CALEGARY :**

Par lettre en date du 17 Janvier 2017, Monsieur Nicolas CALEGARY, cuisinier à la TOUR BIÈRE, a fait une demande de location d'un studio communal. S'en sont suivis un rendez-vous en Maire/Adjoints le 25 Janvier et un rendez-vous sur place le 27 Janvier.

Le Conseil Municipal décide de louer à Monsieur Nicolas CALEGARY le studio « LE MERLE » pour un loyer de 260 Euros/mois nets, hors charges, assorti d'une caution d'un mois de loyer payable avant terme. Le bail sera d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette délibération.

4) – **Cartes « Avantages-Jeunes » 2017/2018 :**

Ces cartes permettent d'obtenir, pour les jeunes domiciliés à La Pesse, et jusqu'à 30 ans s'ils sont étudiants, des réductions auprès de différents établissements (spectacles, boutiques, prestataires...). Chaque année, la commune prend en charge une partie du prix de vente de ces cartes. Par exemple, pour l'année 2016/2017, 15 cartes avaient été commandées (14 vendues), la commune ayant pris en charge 50 % du prix de vente (3 Euros sur 6 Euros).

Le Conseil Municipal décide, pour l'année 2017/2018, la commande de 15 cartes « Avantages-Jeunes » au prix de 7 Euros, dont 4 Euros seront pris en charge par la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette délibération.

5) – **Mise à disposition de la piste de ski éclairée : participation forfaitaire demandée à l'E.S.F. :**

L'E.S.F. (Ecole de Ski Français), représentée par Monsieur Fabrice BOUVIER, a sollicité la possibilité d'utiliser la piste de ski éclairée en nocturne, hors horaire conventionnel d'ouverture des pistes, tous les mardis du 19 Novembre 2016 au 19 Mars 2017 afin d'assurer des cours de ski de 18H00 à 21H00, l'U.S. de La Pesse donnant son autorisation pour l'utilisation du matériel.

Le Conseil Municipal décide d'une location forfaitaire de 20 Euros par saison.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette délibération.

6) – **Budget Investissement : ouverture de crédits pour paiement de factures en attente :**

Il s'agit de deux factures en liaison avec les travaux de l'entrée Nord du village :

- Solde de la prestation de travaux de voirie de la Sté ROUTIERE GUENUCHOT pour un montant de 13.434,61 Euros T.T.C. (sur un total de 117.876 Euros T.T.C.).
Article 2151 du Budget Investissement : « Réseaux de voirie ».
- Acompte n° 6 du SIDEC (maître d'ouvrage délégué dans la réalisation du Centre Technique Municipal) pour un montant de 54.325,02 Euros T.T.C. correspondant à des travaux sur la plateforme et à divers honoraires.
Article 238 du Budget Investissement : « Avances sur Immobilisations Corporelles ».

Le Conseil Municipal décide de l'ouverture de crédits pour la somme de 13.500,00 Euros au titre de l'article 2151 et pour la somme de 54.500,00 Euros au titre de l'article 238, sommes reprises au Budget Primitif 2017.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette délibération.

Il est également décidé, hors délibération, qu'une mise à jour du tableau d'amortissement des emprunts devra être envisagée courant Février 2017, en même temps que l'élaboration du Budget 2017.

7) – Préparation des élections complémentaires municipales – Tenue du bureau de vote :

Suite au décès de Monsieur Francis MORICHEAU, maire de La Pesse, des élections complémentaires municipales ont été fixées aux dates des 12 et 19 Février 2017.

Il est procédé à la formalisation de la tenue du bureau de vote pour le 1^{er} tour de scrutin qui se tiendra le Dimanche 12 Février 2017.

Une information par voie d'affichage expliquant les conditions de candidature et de vote pour le 2^{ème} tour sera effectuée à l'occasion de ce 1^{er} tour de scrutin.

8) – Point sur le recensement INSEE :

Claude MERCIER fait un point ponctuel sur le recensement INSEE :

Madame Georgette THEODOROU (superviseur INSEE) a rencontré Claude MERCIER avant le lancement du recensement. L'agent recenseur, accompagné de Claude MERCIER, a effectué une tournée de reconnaissance le 7 Janvier. Madame THEODOROU est ensuite revenue le 28 Janvier pour faire un premier point.

C'est Monsieur Julien CARNOT qui se charge de la collecte des renseignements relatifs au recensement.

Au 1^{er} Février, 74 % des logements étaient renseignés.

Beaucoup de réponses s'effectuent sur Internet.

Les choses se déroulent de la meilleure façon grâce à l'efficacité de Julien CARNOT.

Madame THEODOROU reviendra une dernière fois le 20 Février pour la clôture de la collecte, avec contresignature de 2^{ème} adjoint, Monsieur Claude MERCIER.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Date d'une réunion Commission « Finances » :**

La Commission « Finances » se réunira le Jeudi 9 Février à 17H30. Il est demandé à chaque conseiller municipal de faire remonter ses avis à ladite commission avant cette date.

- **Date du repas des « Aînés » :**

Nous nous mettons en relation avec l'« Auberge des Bisons » et nous fixerons une date en fonction des différentes disponibilités.

- **Logement Fruitière :**
Suite au départ de l'Association « TETRAS-JURA » qui occupait le logement de la Fruitière, l'état des lieux effectuée par Régine PONCET a laissé apparaître quelques dysfonctionnements au niveau de l'étanchéité des fenêtres. Notre employé communal, Monsieur Jean-Marie DROMARD, ira constater sur place afin que l'on prenne les décisions adéquates.
- **Echarpe du Maire :**
Dane MORICHEAU ayant souhaité conserver l'écharpe de Maire de son mari Francis, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de lui en faire don.
- **Condoléances :**
Suite au décès de Francis MORICHEAU, la commune a reçu de multiples messages de condoléances. Ils sont tous consultables en Mairie. Une réponse, élaborée par le Conseil Municipal, sera adressée à chacun.
- **Bénévoles SIVOS :**
Michelle PLOCKI fait un appel à la population afin de mettre en place une liste de quelques bénévoles qui seraient candidats pour remplacer en cas d'absence à la cantine de l'école entre 12H00 et 14H00, soit à La Pesse, soit aux Bouchoux.
- **Epanchages des boues :**
Une réunion relative à la mise en conformité de notre plan d'épandage s'est tenue le 31 Janvier dernier, regroupant la Commission « Agriculture-Sylviculture », la D.D.T., le P.N.R., la Chambre d'Agriculture et BIODÉPE.
BIODÉPE doit retravailler le concept du plan d'épandage avec de nouvelles propositions : parcelles différentes, perspective de chaulage, sous-traitance du traitement des boues...
- **Copropriété « Centre Commercial » :**
L'assemblée Générale de la Copropriété « Centre Commercial » s'est tenue le 26 Janvier dernier, avec pour décision principale la réfection de l'étanchéité de la terrasse. Il avait été veillé à ce que tous les copropriétaires soient présents afin que la décision puisse être prise. Malheureusement, Monsieur CHASNOIS n'était pas là. Il a néanmoins été décidé que la réfection serait effectuée, le choix du devis ayant été opéré. En fonction de l'évolution de la situation, les travaux ne pourraient être effectifs qu'en 2018.
- **Soirée « Chœur Ouvrier » :**
La soirée « Chœur Ouvrier », proposée par l'Association « LA FRATERNELLE » de Saint-Claude, et portée par la commune, se tiendra le Samedi 25 Mars prochain à la TOUR BIÈRE (Tarif : 5 Euros).
- **Primaires de la Gauche :**
Le Conseil Municipal fixe la participation de l'organisateur des Primaires de la Gauche aux frais générés par ces dernières à 50 Euros.

COMMUNICATIONS :

- Courrier de la Fédération Nationale des « Stations Vertes » en date du 11 Janvier par lequel est appelée la cotisation pour l'année 2017 et sont rappelées les caractéristiques des labels « Station Vertes » et « Villages de Neige ».

- Courrier du P.N.R. proposant un voyage d'études.

La date du prochain Conseil Municipal (Conseil Municipal extraordinaire pour l'élection du nouveau Maire) est fixée au Jeudi 23 Février 2017 à 19H00.

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL à 22H10.

NON APPROUVÉ